

Le 29 juin 2017

Par SDÉ, courriel et messenger

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ
Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO
d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements
d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de
Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-4001-2017 / Notre référence : R053575 JOT

Monsieur,

Faisant suite à la décision D-2017-061 en date du 16 juin 2017, le Coordonnateur dépose auprès de la Régie les versions française et anglaise des Normes de fiabilité de la NERC (**HQCMÉ-2017-4, Documents 1 et 2**) et du Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (**HQCM-2017-4, Documents 3 et 4**) ainsi qu'une mise à jour de la liste des pièces dans le présent dossier.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

M^e Simon Turmel en l'absence de :
JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT /sg

p. j.